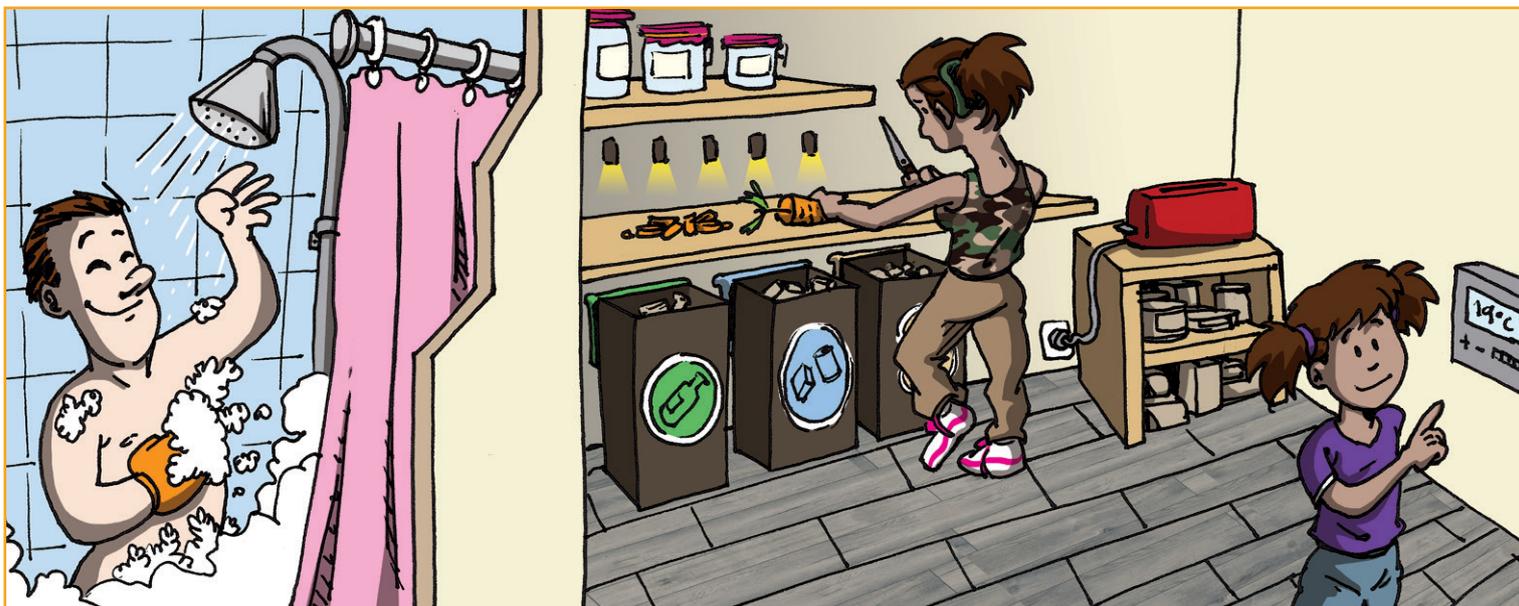


5

## Les éco-gestes : adoptez-les



Hauts-de-Seine Habitat, aussi bien dans son activité de constructeur que dans celle de gestionnaire, est un acteur du développement durable. En agissant sur la qualité de votre environnement, vous aussi vous pouvez réduire de façon significative votre facture énergétique.

Adoptez les éco-gestes faciles à appliquer au quotidien. Ces bonnes pratiques vous permettront de préserver les ressources naturelles et de maîtriser les charges locatives.

### L'air

Le système de ventilation qui équipe votre logement permet de renouveler l'air dans toutes les pièces. Son bon fonctionnement est indispensable à la santé de tous les occupants.

10 minutes d'aération par jour sont suffisantes pour renouveler l'air et dégager ainsi les excédents d'humidités ou de polluants du logement. Cela permet aussi de mieux chauffer et de réaliser des économies d'énergie.

### Puis-je raccorder ma hotte à la bouche d'extraction de l'air ?

Il est interdit et dangereux de raccorder une hotte à la bouche d'extraction de l'air. Vous devez vous limiter à l'utilisation classique et sécuritaire du système de ventilation.

### Conseils !

- Je m'assure que l'entretien des bouches d'aération est fait, une fois par an **au minimum**.
- Je veille à ce que les bouches de ventilation et d'entrée d'air ne soient **jamais** obstruées.
- J'aère régulièrement mon logement, y compris **en hiver**.

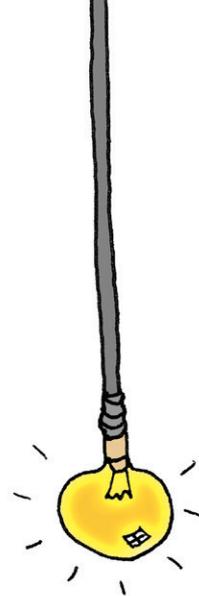
Livret du Locataire  
 HAUTS-DE-SEINE HABITAT

## L'énergie

Indispensable au bon confort visuel, l'éclairage de votre logement est un élément à considérer attentivement. Il est préférable d'utiliser plusieurs sources de moyenne puissance qu'une seule source de très forte puissance (de type halogène), qui consomme davantage.

### Quels appareils électriques faut-il privilégier ?

En consultant l'étiquette énergétique qui indique la consommation électrique et les performances de l'appareil, vous pouvez mieux choisir votre matériel. Par exemple, vous pouvez choisir des lampes basse consommation. Elles consomment 4 à 5 fois moins d'énergie que les ampoules incandescentes classiques.



### Conseils !

- J'éteins la lumière en quittant la pièce.
- Je supprime les halogènes. Elles consomment 30 fois plus qu'une ampoule basse consommation.
- Pour économiser, je débranche mes appareils audiovisuels. Le mode veille peut représenter jusqu'à 50% d'énergie consommée pour certains appareils.

## Le chauffage

Les articles R241-26 et R111-6 du code de l'énergie et de l'habitation définissent les limites de températures de chauffage, en dehors des périodes d'inoccupation, à 19 °C en moyenne. La définition de cette limite s'inscrit dans une politique de recherche d'équilibre entre le confort thermique et la maîtrise des dépenses.

**Au-dessus de 19°C, l'augmentation d'un degré de la température de chaque pièce entraîne une augmentation moyenne de 7% de la facture de chauffage.**

### Conseils !

- Je règle le chauffage en position hors gel, lorsque je m'absente plusieurs jours.
- J'évite les chauffages d'appoint individuels électriques. Ils consomment beaucoup d'énergie.
- La nuit, je pense à bien fermer les rideaux et les volets.



## L'eau



Quelques gestes simples vous permettent de réduire votre consommation d'eau. Vous pouvez alléger ainsi votre facture d'eau, tout en participant à la préservation de l'environnement.

### Conseils !

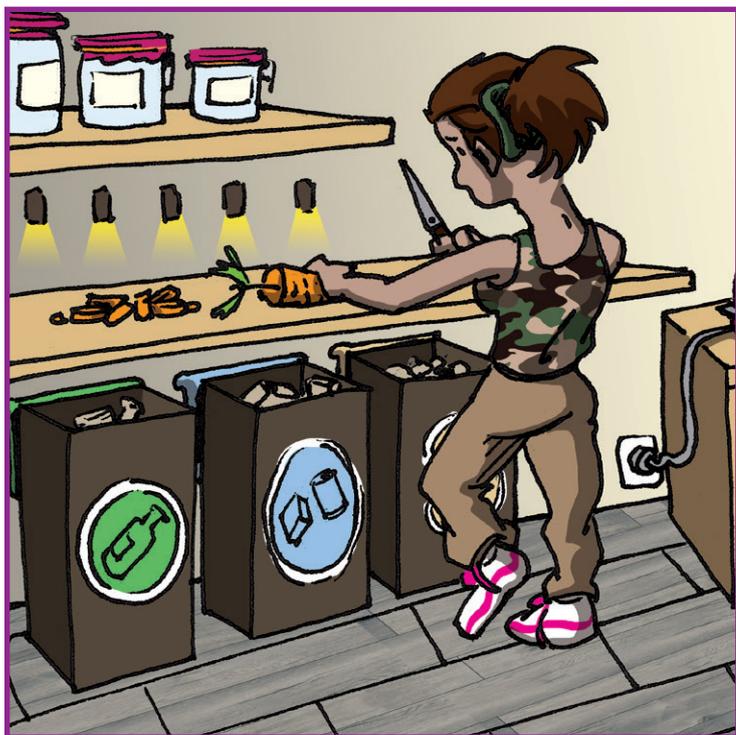
- Je repère et fait réparer les fuites d'eau partout où elles se trouvent.
- Je préfère les douches aux bains. 1 bain est égal à 3 douches.
- J'évite de laisser l'eau couler inutilement, notamment pendant le brossage des dents.
- Je fais tourner mon lave-vaisselle et mon lave-linge uniquement quand ils sont pleins. Ou alors j'utilise les programmes économiques.
- Je préfère l'achat d'appareils électroménagers à faible consommation d'eau.

## Les déchets

Avec le tri, vous participez à la protection de l'environnement en revalorisant vos déchets ménagers.

### Conseils !

- Je respecte les consignes de tri et je jette les déchets dans les bons conteneurs (Benne jaune : plastique, fer, alu, papiers, journaux, enveloppes / Benne grise : tout le reste, sauf le verre à jeter dans des conteneurs spécifiques. En cas de doutes, vérifiez auprès du gardien et/ou de la mairie.).
- Je sors les objets encombrants la veille au soir du jour de collecte, sans gêner le passage des piétons.
- Je pense à déposer les piles, les médicaments et les produits toxiques dans les lieux adaptés.
- Je privilégie l'achat de produits certifiés (NF environnement, Ecolabel, etc.) pour réduire les déchets et leur impact sur l'environnement. Je fais reprendre mon ancien matériel gratuitement par les distributeurs. Je peux également en faire don à des associations caritatives.



*“ Ces bonnes  
pratiques...”*